

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire

-----  
**Présents :** Mme PATOUREL Martine, Maire, Mme CAYER Pierrette, 2<sup>e</sup> Adjoint, Mme NEUVILLE Monique, 3<sup>e</sup> Adjoint, Mme LIBOIS Marie-Madeleine, BOURDEAU Jean-François, Mme LEPESANT Martine.

**Absents :** M. PENVERNE Frédéric, Mme LECROQ Céline, M. GODET Jean-Claude, M. DEL PRETE Didier, M. IZABEL Thibault

M. MARIANI Thibault a donné pouvoir à Mme NEUVILLE Monique

M. ADELE Jean-Claude a donné pouvoir à Mme LIBOIS Marie-Madeleine

Mme TCHERNOSCHECKY Catherine a donné pouvoir à Mme CAYER Pierrette

M. MARUCHEAU DE CHANAUD Stéphane a donné pouvoir à Mme PATOUREL Martine

◆◆◆

Mme NEUVILLE Monique est nommée secrétaire de séance.

◆◆◆

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'approbation du dernier compte rendu : aucune observation.

## DEMISSION 1<sup>ER</sup> ADJOINT – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DELEGATIONS

Madame le Maire fait part au conseil de la démission de Jean-Claude ADELE en tant que 1<sup>er</sup> adjoint, acceptée par le Préfet en date du 4 juillet dernier.

De ce fait, il y a lieu de redéfinir le nombre d'adjoints. Il est proposé de maintenir le nombre d'adjoints à 3

Après en avoir délibéré, le conseil à 9 voix pour, et 1 voix contre maintient le nombre de poste d'adjoints à 3.

## CREATION EMPLOIS AGENTS CONTRACTUELS

Madame le Maire informe qu'au vu de l'arrêt du périscolaire pour la rentrée 2018, les emplois du temps des agents ont été modulés, et qu'il est nécessaire de créer 4 postes d'adjoints techniques non titulaires à temps non complet afin d'assurer le service de la cantine scolaire, de la garderie, du ménage.... Madame le Maire précise que ces contrats sont des anciens vacataires.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide la création de 4 postes d'adjoints techniques non titulaires à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. La rémunération est fixée sur la base des cadres d'emplois des adjoints techniques au 1<sup>er</sup> échelon, et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

## COMPTABILITES – DECISION MODIFICATIVE

Madame CAYER informe le conseil que suite au vote du compte administratif du CCAS, la somme 4 744.53 € a été affectée au compte 002 (fonctionnement recettes). Afin d'équilibrer le budget de la commune, il y a lieu de procéder à l'écriture suivante :

### FONCTIONNEMENT DEPENSES :

022 – Dépenses imprévues..... + 4 744.53 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité adopte cette décision modificative.

## ECOLE ELEMENTAIRE – CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE

Madame le Maire informe le conseil que l'école élémentaire rencontre très souvent des problèmes d'informatique à l'école (connexion, internet...). Elle propose de passer un contrat de maintenance avec une entreprise informatique qui pourrait gérer les soucis rencontrés. Elle a reçu un devis de l'entreprise IDE qui propose une maintenance informatique pour un montant de 1 500 € pour une base de 30 heures annuelles. Elle a également demandé à la Société RAS un devis, pour un montant de 1 775 €.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité souhaite un troisième devis.

## TRAVAUX TERRAIN BASKET + ALLEE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire présente au conseil les devis reçus pour les travaux de :

### Terrain de basket :

- Société BARIL pour 17 279.04 € TTC
- Entreprise VALETTE pour 18 711.36 € TTC
- Entreprise TPP pour 10 368.00€ TTC

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide de faire appel à l'entreprise VALETTE qui compte une surface plus importante et une pose de bordurettes pour délimiter le terrain.

#### Allée Parc Sainte Honorine :

- Entreprise BUET pour 4 680 € TTC
- Entreprise VALETTE pour 4 839.33 € TTC
- Entreprise TPP pour 4 968 € TTC

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de faire appel à l'entreprise VALETTE, même entreprise pour ces travaux sur le même lieu.

Marie-Madeleine LIBOIS quitte le conseil pour raisons professionnelles.

### **TRAVAUX DE SECURITE A L'ECOLE ELEMENTAIRE : VALIDATION DE L'ENTREPRISE + TRAVAUX RENOVATION (PLAFONDS-MURS-ECLAIRAGE)**

Madame le Maire présente au conseil les devis reçus pour les travaux de sécurité. Concernant les fenêtres, l'entreprise ADT avait déjà été retenue.

#### Travaux rénovation (plafond - murs – éclairage)

- Entreprise EDEN DECORATION pour 2 660.02 € TTC pour le plafond et 7 662.66 € TTC pour les murs
- Entreprise LJ ELEC pour 1 449.60 € TTC

Après délibération, le conseil décide de faire appel à EDEN DECORATION pour le plafond et la peinture des murs, et demande d'autres devis pour l'électricité.

### **CREATION DE PASSAGES « BATEAU » RUES DE LA METALLURGIE ET D'ESCOVILLE**

Madame le Maire informe le conseil que suite à deux permis de construire rue d'Escoville et un permis rue de la Métallurgie qui ont été délivrés, il est nécessaire de créer les passages « bateau » afin de rendre accessible les véhicules sur les propriétés.

L'Entreprise VALETTE a établi deux devis : Rue d'Escoville pour deux passages pour un montant de 3 956.40 € TTC et Rue de la Métallurgie pour un passage pour un montant de 3 447.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil à 8 voix pour, autorise le Maire à signer le devis à l'Entreprise VALETTE pour la réalisation du passage « bateau » rue de la Métallurgie et demande deux autres devis afin de faire un comparatif.

### **ACQUISITION DE PARCELLES**

Madame le Maire rappelle au conseil qu'en 2016, un accord avait été convenu avec Monsieur SALIN, nouvel acquéreur de la maison de Monsieur et Madame LEPETIT 29 avenue de Caen à HEROUVILLE. Cet accord consistait à ce que Monsieur SALIN cédait gratuitement à la Commune la parcelle dite « parking » devant l'ancien bureau de tabac, ainsi qu'une petite parcelle rue d'Escoville afin de leur laisser accès à leur propriété. Le géomètre ABAC GEO a fait la division et nous a produit le document d'arpentage.

Après débat, le conseil souhaite faire un acte administratif et demande plus de renseignements.

### **PARC EOLIEN – DECISION POUR ETUDE**

Madame le Maire rappelle les enjeux liés au développement des Energies Renouvelables et en particulier de l'Eolien, et expose au Conseil que la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a été contactée par une Société de Développement de Parcs Eoliens pour des Etudes relatives à la réalisation d'un Parc Eolien sur le Territoire.

La démarche projet consisterait avec l'accord des Propriétaires et Exploitants fonciers concernés, les Services de l'Etat, en concertation avec la Population, et en conformité avec la Réglementation en vigueur, à implanter un Parc Eolien dont la production serait évacuée sur le Réseau Electrique.

La seule Zone d'Implantation Potentielle de la Communauté de Communes est située sur les Communes d'HEROUVILLE, ESCOVILLE et TOUFFREVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 5 contre et 3 abstentions, émet un Avis Défavorable sur la poursuite des Etudes de Faisabilité concernant le Développement Eolien sur son Territoire menées par la Société LANGA – CORFU

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe le conseil du remplacement de l'agent d'accueil en congés maladie du 21 juin au 26 août 2018
- Peinture au sol : des devis vont être demandés.
- Licence IV – Madame le Maire va se renseigner.

La séance est levée à 22 h 31

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits